

Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 13.10.2021
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Ormont-Dessous / Planzalard VD25

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux	0 ha
Bois exploités et débardés	32.70 m3
Bois exploités et laissés sur place	4.40 m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input checked="" type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

3. Événements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Événements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

Neige lourde le 26 septembre 2020, tempête-orage le 12 juillet 2021

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

Beaucoup de concurrence herbacée (framboisiers, ...) et premier pionnier de sureau ou saule. Quelques sorbiers, mais dans l'immédiat pas beaucoup de rajeunissement. Les sapins et mélèzes dans les enclos se portent bien.

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

Les pionniers vont apporter de la feuille et de ce fait diminuer la ronce. Par la suite cela devrait favoriser le rajeunissement naturel, donc laisser faire pour le moment.

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date
Le sépey, le 25 octobre 2021

Signature du garde forestier

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Bury".